

Appel à projets 2017
du
CONTRAT DE VILLE de FORT DE FRANCE

I. CADRE GENERAL

Le Mercredi 17 juin 2015, le Contrat de Ville de Fort-de-France 2015-2020 a été signé par le Maire et les partenaires en présence de la secrétaire d'Etat à la politique de la Ville. Cet acte fondateur inaugure un nouveau cadre de développement des quartiers prioritaires de la ville de Fort de France.

Pour rappel, le contrat de ville se caractérise par 4 piliers, 7 axes et 4 thèmes transversaux, qui fixent des priorités et des orientations précises pour la mise en oeuvre d'actions de développement social, urbain et économique sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire.

Les thèmes transversaux

- La jeunesse
- La santé
- L'égalité femme - homme
- La lutte contre les discriminations

Pilier 1 : Cohésion sociale

Axe 1. Le lien social et intergénérationnel sur le quartier : développer, coproduire, accompagner...

Axe 2. La jeunesse des quartiers : de la réconciliation à la mise en mouvement

Axe 3 : La lutte contre le décrochage éducatif, scolaire et social : le plus tôt possible

Pilier 2 : Renouvellement urbain et cadre de vie

Axe 4 : La qualité urbaine de proximité : une mobilisation collective

Axe 5 : Une intervention massive sur l'habitat : poursuivre la transformation des quartiers

Pilier 3 : Développement économique

Axe 6 : Réinventer un modèle de développement économique de proximité, créateur d'emploi pour les habitants des quartiers

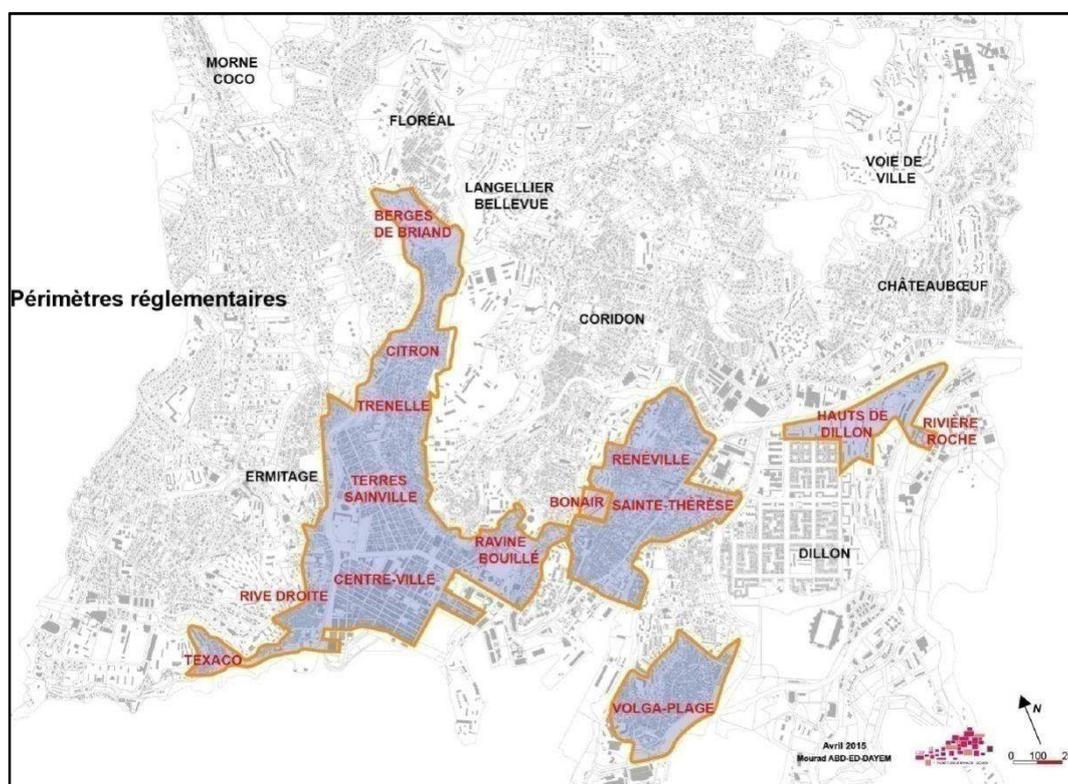
Pilier 4 : Valeurs de la République et citoyenneté

Axe 7 : Refuser les comportements qui remettent en cause le vivre ensemble Martiniquais

II. LE PERIMETRE (géographie prioritaire) ET LE PUBLIC VISE

Les actions doivent avoir comme public visé les habitants des quartiers ci-dessous.

- Quartiers Centre Ville, Ravine Bouillé, Terre sainville, Rive droite, Texaco, Trénelles-citron, Berges de Briand, Pont de chaînes (dénommés quartiers ouest),
- Quartiers Sainte Thérèse, Bon Air,
- Quartier Volga Plage,
- Quartier Haut de Dillon, Rivière roche



Les actions à mettre en œuvre sur ces quartiers doivent s'inscrire dans les orientations du Contrat de Ville, retenues par la ville, l'Etat et leurs partenaires et quoiqu'il en soit, répondre aux objectifs opérationnels déclinés dans la présente note de cadrage de façon à proposer des vraies solutions aux problématiques et aux besoins des territoires susvisés

La loi du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a créé les « conseils citoyens », lorsque ceux-ci existent, les porteurs sont invités à se rapprocher de ces conseils en leur qualité d'outil de co-construction de la politique de la ville avec les habitants dans les quartiers. A Fort de France, les conseils citoyens sont intégrés aux Conseils foyaux qui sont des instances similaires sur des secteurs géographiques plus larges. Les représentants élus ou désignés des conseils citoyens siègent au sein des différentes instances, Comité Technique et Comité de Pilotage notamment.

Une attention prioritaire sera apportée aux projets permettant la mobilisation et l'implication des habitants et des forces vives du quartier.

III. L'APPEL A PROJETS 2017

La présente note de cadrage, déclinaison opérationnelle et annuelle du document-cadre "Contrat de Ville 2015-2020", présente les orientations, objectifs et priorités pour l'année 2017.

Le nouveau contrat de ville prévoit en priorité la mobilisation des interventions des Institutions dans le cadre de leurs politiques de droit commun.

Les financements spécifiques accordés dans le cadre de l'appel à projet pourront donc être mobilisés lorsque les financements de droit commun n'existent pas ou ne sont pas adaptés.

Les financements spécifiques du contrat de ville peuvent également venir compléter avantageusement les financements de droit commun dès lors que les objectifs de l'action sont partagés.

L'appel à projets 2017 du Contrat de ville vient en complément des autres appels à projets en direction des associations. Les porteurs de projets sont invités à y répondre indépendamment du Contrat de Ville.

Les porteurs de projets devront présenter le plan de financement des actions en précisant la contribution prévisionnelle de tous les financeurs.

Le présent appel à projets est également consultable sur les sites :

www.fortdefrance.fr

www.gipfortdefrance.com

(Disponible sur ce site : notice 51781, Cerfa n° 12156-05 ET 15059-01)

www.martinique.pref.gouv.fr

www.martinique.drjscs.gouv.fr

www.villecaraibe.com

Les porteurs de projets devront se conformer à la présente note de cadrage pour être éligibles.

CALENDRIER PREVISIONNEL

DES AUTRES APPELS A PROJETS

DISPOSITIF	DEPOT OBLIGATOIRE	Date prévisionnelle de diffusion
<p>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</p>	<p>Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité CLAS Lieu de dépôt Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique CAF - Pôle partenaire - BP 421 - Place d'Armes 97232 Le Lamentin</p>	<p>Avril 2017</p>
<p>Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité</p>	<p>Projets Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité REAAP Lieu de dépôt Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique CAF - Pôle partenaire - BP 421 - Place d'Armes 97232 Le Lamentin</p>	<p>Lancé Date limite de dépôt des dossiers le 16 Décembre 2016</p>
<p>Ecole Ouverte</p>	<p>Projets Ecole Ouverte Lieu de dépôt Rectorat Martinique Morne tartenson 97200 Fort-de-France</p>	
<p>FIPD - MILDECA</p>		

Les projets présentés sur les dispositifs susmentionnés seront cofinancés par le contrat de ville et les partenaires dans le cadre de la tenue de leurs comités de décision respectifs.

Les porteurs qui souhaitent déposer un dossier dans le cadre de ces dispositifs sont invités à se rapprocher des instances responsables compétentes.

ATTENTION

Désormais les actions d'accompagnement à la scolarité doivent impérativement élargies au CLAS et les actions de parentalité au REAP

Axe 1 : Le lien social et intergénérationnel sur les quartiers : *développer, co-produire, accompagner*

1-1 Développer une l'offre d'animation qui réponde aux besoins et attentes des habitants, des quartiers

- Elaborer des projets d'animation sociale, culturelle, sportive à l'échelle des quartiers, projets coconstruits avec les habitants, favorisant la participation de toutes les générations et communautés, valorisant les quartiers et intégrant les dynamiques et ressources existantes...

1-2 Favoriser le développement d'activités d'animation dans les équipements de proximité

1-3 Soutenir les initiatives individuelles ou collectives qui fédèrent les habitants du quartier et renforcent le lien social

1-4 Rompre l'isolement des personnes âgées et, accompagner le vieillissement dans les quartiers pour promouvoir le bien vieillir

- Aller au devant et repérer les personnes âgées isolées, favoriser leur accompagnement, leur prise en charge
- Encourager les Services d'Aide à la Personne et les actions de santé favorisant le maintien à domicile pour les personnes âgées notamment
 - Mettre en place des actions favorisant la mobilité pour préserver l'autonomie et la citoyenneté de ces publics
 - Favoriser les actions permettant la cohabitation intergénérationnelle dans le logement
 - Mettre en place des animations dédiées destinées à rompre l'isolement des personnes

1-5 Rompre l'isolement des personnes

1-6 Renforcer l'accueil, l'intégration et l'adaptation des populations immigrées

- Développer dans les quartiers des ateliers d'apprentissage à la langue française et créole (enfants, jeunes et adultes)
- Mettre en place des ateliers d'informations dans les quartiers pour une meilleure connaissance des droits, des démarches administratives sur les questions liées au logement, la santé..., et pour mieux intégrer des modes de vivre
- Aller au devant, repérer et accompagner les personnes immigrées isolées socialement dans les quartiers
- Encourager les rencontres associatives interculturelles, les manifestations interculturelles, la valorisation des cultures...
- Appuyer le développement d'activités économiques, artisanales... favorisant l'intégration sociale et professionnelle de ces populations

- Soutenir les actions d'accompagnement des problématiques spécifiques (prostitution, phénomène de bande, clans...)

1-7 Favoriser les actions de lutte contre les discriminations observables à l'échelle des quartiers
populations immigrées, origine géographique, genre, orientation sexuelle, handicaps,...

1-8 Aider les personnes à sortir de l'errance

- Continuer d'accompagner le renforcement des interventions de rue : repérage, informations sur les droits à la santé notamment et, toutes actions encourageant les publics à se rapprocher des structures médicales (hôpitaux, dispensaires, Samu social, ACISE...) et sociales...
- Développer la médiation sociale visant à détecter les publics qui commencent à errer et à les ramener vers les institutions pour une prise en charge sociale et médicale
- Encourager toutes les actions visant à recréer les liens familiaux et sociaux, à soutenir et à accompagner dans leurs démarches, les familles des personnes en errance
- Soutenir les actions visant à prendre en charge et accompagner certains publics sortant de l'hôpital psychiatrique pour éviter la rechute et de nouveau l'errance
- Développer des projets de remobilisation vers l'emploi et de resocialisation adaptés aux publics

1-9 Conforter la mobilisation collective autour de la gestion de la sécurité et la prévention de la délinquance dans les espaces publics, autour des violences

- Inciter les habitants à être acteurs de leur sécurité par la mise en place d'actions de prévention telles que : parents vigilants-voisins vigilants — grands frères — femmes relais — café des parents - diagnostics en marchant, groupes de paroles...
- Organiser des actions innovantes véhiculant des messages sur la prévention des risques, par quartier (hypersexualisation, armes, drogue, bandes, prostitution, sécurité routière...)
- Renforcer les actions de prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et favorisant l'accès aux droits pour les publics en marge
- Soutenir les actions de prévention des violences dans et hors des établissements scolaires
- Encourager des méthodes innovantes de repérage, d'accroche, d'accompagnement de publics en marge
- Favoriser les actions de valorisation de la citoyenneté
- Encourager les initiatives citoyennes permettant la réparation d'actes délictueux mineurs par la mise en place d'actions de nettoyage, de réparation ou d'entretien d'équipements publics (HLM, biens du domaine public...)
- Poursuivre l'accompagnement des sortants de prison

1-10 Favoriser la mobilité des habitants des quartiers facteur d'intégration sociale, professionnelle et citoyenne
Transports alternatifs ou solidaires, covoiturage...

2-1 Contribuer à l'élaboration d'un « projet jeunes » sur chaque quartier

- Développer à l'échelle des quartiers des actions en direction des jeunes et, particulièrement des jeunes en rupture
- Développer la veille sociale sur les situations de jeunes en difficulté sur les quartiers pour prévenir les risques et contribuer à apporter des réponses adaptées (prévention du décrochage scolaire, de l'absentéisme, de l'errance...)

2-2 Renforcer les interventions en direction des jeunes en rupture dans l'espace public et, hors espace public

- Expérimenter des actions innovantes et alternatives auprès des jeunes et jeunes adultes dans l'espace public
- Développer et professionnaliser les actions de médiation sociale, de prévention de rue,...
- Permettre la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement personnalisé
- Favoriser des permanences d'accueil et d'orientation des jeunes sur les quartiers
- Faciliter l'accès aux loisirs et aux vacances de jeunes qui en sont éloignés par la mise en place d'actions répondant à une logique éducative, culturelle et sportive tel le programme VVV, et tout autre dispositif...
- Repérer et accompagner les publics ciblés (par exemple NEET), plus particulièrement vers le RSMA, l'Ecole de la 2ème Chance et, plus largement vers tous dispositifs ou initiatives alternatifs permettant leur resocialisation, remobilisation nécessaires à la poursuite de leur apprentissage et qualification
- Soutenir et accompagner par des actions d'éducation à la parentalité les jeunes futures mamans isolées, en difficulté, dès le stade de la grossesse

2-3 Appuyer les initiatives associatives pour le maintien de l'engagement citoyen des jeunes (bénévolat) mais aussi, comme contribution au développement de l'emploi des jeunes

- Appuyer les initiatives collectives portées et développées par les jeunes pour les quartiers (jardins créoles, actions culturelles, sportives, évènementiels, ...)
- Soutenir des actions mobilisant les contrats d'avenirs, les emplois civiques...
- Développer les actions de rapprochement entre le monde de l'entreprise et les jeunes (notamment dans le cadre scolaire et de la formation)
- Encourager les actions de tutorat dans les quartiers pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion

2-4 Soutenir l'emploi des jeunes en ayant recours aux structures de l'insertion par l'activité économique et aux outils associés

- Renforcer les actions d'accompagnement vers l'emploi pour favoriser une insertion durable (parrainage - coaching, développement personnel...)

- Renforcer l'accompagnement social et médicosocial des jeunes dans la cadre de l'apprentissage pour favoriser la réussite
- Soutenir l'accompagnement vers l'emploi des jeunes apprentis diplômés ou pas (actions de remobilisation, de recherche d'emploi, de préparation aux entretiens d'embauche, de job dating...)
- S'appuyer sur les ACI pour remobiliser et mettre en activité les jeunes très éloignés de l'emploi
- Encourager les opérations d'insertion type chantiers écoles, chantiers de rue...

2-5 Renforcer l'accompagnement des « sortants de prison » et des personnes « sous main de justice »

2-6 Préserver la santé des jeunes en engageant une politique volontariste sur les conduites à risque

- Soutenir les actions de prévention et d'information sur les conduites addictives, les réseaux sociaux, la sexualité et les grossesses précoces, au plus près des jeunes dans les quartiers (maisons de quartiers, MJC, places...)
- Prévenir les problématiques de santé liées aux déséquilibres alimentaires

2-7 Favoriser l'égalité femme homme le plus tôt possible

- Encourager les actions de conscientisation, de sensibilisation sur l'égalité femme - homme
- Soutenir les actions favorisant l'égalité femme - homme est pris en compte notamment en matière de formation, d'emploi, de loisirs, de pratiques sportives, ...
- Renforcer et développer les modes de garde alternatifs, innovants contribuant à faciliter pour les femmes, la recherche et le retour à l'emploi

Axe 3 - Renforcer la lutte contre le décrochage éducatif, scolaire et social, *le plus tôt possible*

3-1 Intervenir de manière collective et coordonnée pour prévenir les situations de décrochage

- Développer à l'échelle des quartiers, des actions collectives et coordonnées de repérage, d'orientation sur les situations de décrochage (enfants et parents)
- Développer des actions collectives préventives sur ces situations (santé, compétences, estime de soi...)
- Poursuivre les actions d'information et de communication sur la non violence
- Encourager des actions collectives de développement personnel pour les publics en fragilité

3-2 Structurer les pratiques existantes et développer des actions innovantes, à destination des parents et des familles dans les quartiers prioritaires (REAP)

3-3 Développer l'offre d'intervention en milieu scolaire et extra scolaire autour du plaisir d'apprendre à destination des publics en décrochage ou en voie de l'être

3-4 Proposer des solutions alternatives pour la prise en charge du jeune en situation d'exclusions temporaires, et de ses parents. Cette action sera à définir en concertation avec les établissements du 2d degré (collèges – lycées) des territoires prioritaires.

3-5 Développer la médiation hors et dans l'Ecole

3-6. Développer les actions d'apprentissage de la langue et de soutien en direction des enfants et des familles étrangères non francophones

3-7 Soutenir la lutte contre l'illettrisme des enfants et des familles

3. 8 Développer les actions qui permettent l'accès de tous et toutes à des parcours d'excellence et la valorisation des élèves « méritants »

Axe 4 - La qualité urbaine de proximité : *une mobilisation collective*

4-1 Améliorer le cadre de vie dans les quartiers par l'art, la culture, les actions citoyennes

- Réaliser des aménagements de proximité et de fleurissement impliquant les habitants
- Encourager les initiatives de balcons ou de maisons fleuris, dans les zones urbaines denses
- Soutenir les jardins créoles mises en oeuvre et entretenus collectivement par les habitants
- Soutenir les initiatives citoyennes visant à combattre les dépôts sauvages particulièrement et, à adopter des comportements en faveur du développement durable
- Proposer des interventions sur le traitement des délaissés urbain, ...
- Encourager des productions artistiques et créer des évènements artistiques sur les espaces urbains rassemblant artistes et habitants (fresques, peintures, sculptures, théâtre...)
- Encourager une nouvelle expérimentation de GUP sur un quartier pilote (projets liés à l'exonération TFPB)
- Soutenir les initiatives citoyennes en faveur de la protection de l'environnement et de nature à protéger la biodiversité (protection des ravines, plans d'eau, des espaces végétalisés...)

Axe 5 — Une intervention massive sur l'habitat : poursuivre la transformation des quartiers

5-1 Développer des actions de valorisation de l'histoire, de la mémoire et de la culture du quartier et de ses habitants

- Spécifiquement en direction des quartiers vivant et ou ayant vécu des mutations urbaines dans le cadre d'opérations d'aménagement
 - Soutenir les actions permettant de conserver la mémoire des quartiers, valorisant les identités et les figures de quartiers (évoluer sans oublier)
 - Accompagner par des actions collectives ou individuelles les habitants délogés ou en voie de l'être, pour faciliter leur relogement et permettre une meilleur intégration contribuant au mieux vivre et au maintien de la cohésion sociale

- Encourager toutes les initiatives en faveur de la mise en activité, l'insertion professionnelle des habitants des quartiers touchés par ces chantiers, outre la mobilisation des clauses d'insertion
- Soutenir les initiatives sociales impliquant les habitants qui favorisent une communication de proximité, au plus près du citoyen, sur les évolutions, les mutations de son quartier et ce, tout au long des travaux (ces initiatives seront notamment réalisées en lien avec les conseils citoyens et ou les conseils foyaux lorsqu'ils existent).

Axe 6 — Réinventer un modèle de développement économique de proximité, *créateur d'emploi pour les habitants des quartiers*

6-1 Contribuer à l'animation et à l'attractivité du centre ville

- Renforcer l'attractivité de certains lieux notamment le Malecon, les places, le Centre Commercial PERRINON, la rue piétonne, par la mise en place d'activités ou autres actions, réalisés par des savoirs faire d'habitants et ou de jeunes talents de quartiers de jeunes entreprises ou des auto-entrepreneurs...
- Soutenir l'activité commerciale et artisanale, notamment celles liées au tourisme
- Encourager les jeunes entreprises porteuses d'actions innovantes
- Favoriser la création d'activités notamment autour du tourisme au centre ville : croisières, tourisme culturel...
- Développer une brigade d'intervention en continue sur la propreté et l'environnement

6-2 Accompagner, la création, le développement d'activités et d'emploi dans les quartiers

- Accompagner les créateurs d'activités à toutes les étapes
- Accompagner la régularisation d'activités informelles et la création de micro activités
- Favoriser le développement d'outils de l'ESS en matière de création d'activités de proximité : crèche solidaire, épicerie, services à la personne, SCIC, SCOP,...
- Favoriser le maintien et le développement des "boutiques de quartier" et d'activités solidaires
- Favoriser l'implantation de locaux commerciaux dans les quartiers
- Féminisation des métiers

6-3 Accompagner, la création, le développement d'activités et d'emploi dans les quartiers

Dans les domaines de la culture, couture, services à la personne, restauration, artisanat, nouvelles technologies, écotourisme, écoactivités, recyclage, taxi solidaire, modes de gardes d'enfants

7-1 Promouvoir les valeurs de la République Française

- Proposer des modules de sensibilisation citoyenne "Droits, devoirs et citoyenneté"
- Expliquer, informer sur les 4 piliers de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité)
- Valoriser les parcours de réussites professionnelles, sportifs, culturelles,... individuelles et/ou les actions collectives
- Lutter contre les phénomènes de radicalisation

7-2 Favoriser l'exercice de la citoyenneté

- Favoriser la participation active des jeunes à la vie et aux choix de la cité
- Veiller à la représentation des jeunes adultes et des femmes au sein des institutions, des conseils d'administration, instances paritaires ou comité d'entreprise

7-3 Promouvoir le vivre ensemble Martiniquais

III. CONDITIONS DE DEPÔT DES DOSSIERS

Les projets élaborés dans le cadre des orientations et objectifs définis, devront respecter la procédure décrite ci-dessous et faire état expressément, du quartier ou des quartier (s) prioritaire (s) sur lequel ou sur lesquels l'action ou les actions proposée (s) se déroule (ent). **Les mentions « tous quartiers », « les quartiers de fort de France » ou « les quartiers de Fort de France » ne seront pas acceptées.**

Pour les actions d'envergure intercommunale qui concerneraient à la fois les quartiers de Fort-de-France et ceux du Lamentin, les porteurs sont invités à saisir également le Contrat de Ville du Lamentin et la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM).

Les dossiers de demande de subvention sont déposés :

Directement en Mairie à la Direction des Solidarités et de la Politique de la Ville
Bâtiment Administratif — 1ère étage, Porte 7

Ou

Adressés par voie postale le cachet de la poste faisant foi à la : Mairie de Fort-de-France, Bd Général de Gaulle, 97200 Fort de France, à l'attention de la Direction des Solidarités et Politique de la Ville.

IMPORTANT

Règles pour favoriser l'instruction des projets :

- 1/ **Les projets devront obligatoirement être présentés conformément au modèle CERFA (12156*05) et accompagnés des pièces justificatives demandées (en cas de relance sur les pièces du dossier, la réponse devra parvenir sous 8 jours)**
- 2/ Les porteurs doivent déposer un dossier CERFA (12156*05) au format numérique <http://politiqueville.fortdefrance.fr/appelaprojets2017.html>

Et une version papier à l'adresse indiquée ci-dessus – (1 exemplaire par projet)

Tout dépôt en ligne doit faire l'objet d'une remise papier, en 1 exemplaire.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits

Conditions de réception des dossiers :

- Les associations en Redressement Judiciaire devront le signaler au dépôt du dossier en joignant les documents justificatifs.
- Les associations en Liquidation Judiciaire ne seront pas admises à déposer de dossier.

IV. ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATION DES ASSOCIATIONS

Accompagnement des associations

Les porteurs qui souhaitent être accompagnés dans la formalisation de leur demande de subvention peuvent prendre contact avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Information

- Equipe projets programmation — Direction Solidarités et Politique de la ville -38 rue Galliéni (face au Fourneau économique).
E-mail: contratdeville@fortdefrance.fr- Accueil Tél : 0596 63 20 50
- Mr David AFRICA — Délégué du préfet
E-mail : david.africa@martinique.pref.gouv.fr - Tel : 05 96 39 49 45

V. INSTRUCTION DES DOSSIERS

Examen en commissions thématiques et interinstitutionnels

Chaque dossier **complet** donnera lieu à un examen en commissions thématiques. L'examen en commissions thématiques, puis en comité technique interinstitutionnels portera sur :

- **La pertinence et la conformité des projets aux orientations du Contrat de Ville.**

- **L'inscription dans l'un des quartiers cités dans la présente note de cadrage**
- **La qualité du budget prévisionnel :**

La règle générale consiste à financer des projets précis. Il convient de rappeler que les coûts de structure des associations liés aux projets peuvent être pris en compte dans la limite de 10% du montant du projet.

- **La qualité de chaque projet financé :**
Le projet doit être présenté de façon simple et lisible.

Cette présentation devra permettre aux porteurs et aux financeurs d'effectuer les bilans et d'évaluer les actions après la réalisation.

Il est donc demandé d'identifier dans le dossier les indicateurs qui permettront de mesurer la réalisation et l'impact des actions proposées.

- L'identification **des enjeux repérés** pour le quartier et le public visé
- l'identification d'**objectifs précis et réalistes**,
 - **indicateurs quantitatifs** (par exemple : nombre de personnes touchées, concernées, ayant participé, nombres de manifestations....)
 - **indicateurs qualitatifs** (par exemple, la situation des personnes avant, pendant, après l'action, ...)
 - **l'impact sur le quartier**, les participants (questionnaire aux publics, retour d'expériences, ...)
 - **l'information des habitants, la communication sur l'action**
- **les modalités de réalisation** (par exemple, comment a été réalisé l'action par rapport aux objectifs affichés ? le contexte de réalisation...)
 - les moyens : nombre de salariés/vacataires, moyens spécifiques...
 - les méthodes proposées
- **la qualité des partenariats et la concertation** préalable avec les référents des thématiques dans les Institutions concernées
 - les temps collectifs de mise en débat des résultats de l'action avec les partenaires, les publics, les encadrants

Examen en comité technique interinstitutionnels

Les dossiers retenus en commission thématiques seront présentés pour avis en comité technique réunissant tous les représentants des partenaires du Contrat de Ville, les services de l'Etat et les services de la Ville.

Examen en comité de pilotage

La validation des dossiers sur proposition du comité technique, relève du comité de pilotage composé des signataires du Contrat de Ville et présidé conjointement par l'adjoint désigné par le Maire de Fort de France et le Sous-préfet à la Cohésion Sociale.

A l'issue du comité de pilotage, la décision définitive sera notifiée aux porteurs de projets

Tout refus du Comité de pilotage sera également communiqué au porteur de projet

IMPORTANT :

En cas de renouvellement de l'action financée en N-1, le bilan qualitatif et financier devra être transmis sans délai et au plus tard **le 30 Juin de l'année N**. Si le bilan n'est pas parvenu dans les délais requis, l'action validée en comité de pilotage ne sera pas payée.

VI. CALENDRIER D'INSTRUCTION ET DE REALISATION DES ACTIONS

CALENDRIER D'INSTRUCTION :

- Le dépôt des dossiers s'effectuera impérativement :
- Les dossiers seront examinés lors d'un Comité de pilotage qui se tiendra

CALENDRIER DE REALISATION DES ACTIONS :

Les subventions doivent respecter le principe de l'annualité budgétaire. Les dates d'exécution doivent ainsi être programmées sur l'exercice civil du ^{ter} janvier 2017 au 31 décembre 2017.